



Recompense ou grosse arnaque heritage 20 000euros deposees sur com

Par **ellejo**, le **19/12/2014** à **21:54**

mon mari justifie de 4 sommes d'heritage sur un compte joint dont il me confisque le chequier en 2000
,il me demande 66 000 euros de recompense corespondant a cet heritageil a prouve le depot sur compte joint mais ne justifie que d'un seul placement sur compte bancaire de 20 000euros cela devant suffire a prouver l'integralite du placement de la totalite de l'heritage de 66 000euros?????
;est til normal que les juges me condamne a lui reverser la totalite de cet heritage quand 40 000euros n'ont pas ete justifies en placements

,de plus ayant depuis la demande de divorce aout 2004fait fondre le compte commun dont je rappelle il avait exclusivite d'usufruit depuis 2000,conservant a dessein le titre commun pour presumption de communaute,
pour 11 000euros il demande un partage amiable de nos biens postaux ,en desolidarisation,lui restituant de fait une moitiee d'heritage (33 000euros),il organise une autre fonte d'avoir suffisante pour que notre difference d'avoir aux nouveaux partages atteigne le montant de l'heritage,et demande au juges de conclure que je detiens donc celui ci sans allez plus loin ce qui est enterriné, ,les juges ne comprennent pas qu'il en a deja de fait recu la moitie
jesuis condamne a lui reverser 66 000 euros auxquels s'ajoutent 19 000euros de meubles m'appartenant avant mon mariage que monsieur a estimer les juges refusant que je lui cedent ces derniers qui n'iont aucune valeur de fait trente ans d'age
la facture finale avec le partage de mon pep s'eleve a 99 000euros et me met a 60 ans a la rue oblige de revendre ma maison
,,il recupere ainsi a mon detriment 99 000euros ,,33000+66 000eje dois revendre ma maison? qui peu me secourir